

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID: 064-246400337-20231116-D2023_150-DE

Délibération n°2023-150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

<u>Date de convocation</u>: 26 octobre 2023 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 25 Nombre de délégués votants: 31 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

<u>Absent(e)s ou excusé(e)s</u>: Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs: Mme MOURTEROT à M. ESQUER

M. DESSEIN à M. MONGAUGE Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE

M. CASADEBAIG à Mme CASSOU M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

<u>OBJET : SOCIAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES CRECHES PIMPONET ET L'ASSOCIATION EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU</u>

RAPPORTEUR: Jean-Paul CASAUBON, Président

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été sollicitée par l'association des EHPAD de la Vallée d'Ossau afin d'organiser des rencontres entre les enfants fréquentant les crèches Pimponet de Laruns et de Louvie-Juzon et les personnes âgées hébergées au sein des EHPAD d'Argelas (Sévignacq-Meyracq et Estibère (Laruns).

Ce partenariat entre les crèches et les EHPAD de la Vallée d'Ossau a vocation à participer à construire une société inclusive pour faciliter le mieux vivre ensemble. Ce projet vise à développer les relations intergénérationnelles grâce au partage sur des temps de rencontre et de convivialité, dans le respect des compétences et des différences de chacun.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport :

- AUTORISE le Président à signer avec l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau la convention de partenariat ci-jointe ;

e Président

Jean-Paul CASAUBON